

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026.10

OBJET : Attribution marché d'entretien des espaces verts

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Marine EVRARD, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Elise MICHALLET, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Séverine ANSELME	pouvoir donné à	Pascal GUCHER
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Céline CUCUMEL
Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Elise MICHALLET et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU le code de la commande publique, notamment en application de l'article R2123-1,

VU le budget 2026 approuvé par délibération n° 2026.14 du 5 février 2026,

VU l'avis favorable de la commission achat réunie le 22 janvier 2026

CONSIDERANT comme le rappelle, Mme Martine BERNIER, Adjointe aux finances, à l'exécution budgétaire et à la commande publique, que le marché d'entretien des espaces verts arrivé à terme doit être renouvelé. Que dans le cadre de la procédure ouverte de consultation 4 offres ont été reçues

CONSIDERANT qu'au regard des critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation, il convient d'attribuer le marché d'entretien des espaces verts à la société MOCHON Guillaume pour un montant de 22 580 € HT annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE le marché d'entretien des espaces verts à la société MOCHON Guillaume pour un montant de 22 580 € HT annuel
- AUTORISE le maire à signer tous les actes afférents à cette opération
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2026

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 09/02/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 05 février 2026.

Le Maire,
Didier CRETENET



Le secrétaire de séance,
Elise MICHALLET

